



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2008-43, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 16 octobre 2023 à compter de 19 h 30**, au Centre multifonctionnel, au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

543, AVENUE BIRCH

Nature de la demande:

La demande vise l'autorisation d'agrandir le bâtiment en projection arrière sur deux étages le long la ligne de lot mitoyenne au lot 2 116 579, soit à l'intérieur de la marge latérale minimale autorisée sur une profondeur de 2.4 m. La marge minimale exigée au tableau des dispositions spécifiques RB-1 de l'annexe 3 du règlement de zonage 2008-43 est de 2,5 m.

Une présentation du dossier est disponible sur le site web.

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 16 octobre 2023**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 2 octobre 2023.

La directrice du Greffe et du Contentieux et greffière,

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra COMIN BERGONZI

GREFFIÈRE